

ATL - Plan action 2018-2019

Objectifs prioritaires annuels de la CCA :

Indiquez ici les objectifs prioritaires que la CCA définit en début d'année académique afin de mettre en œuvre et de développer le programme CLE tant qualitativement que quantitativement.

1	Poursuite des actions récurrentes
2	Information sur l'Accueil Temps Libre de Saint-Josse-ten-Noode
3	Développement de nouvelles actions et projets ponctuels
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
...	

Commentaire libre

Espace permettant à la CCA d'explicitier le rapport entre les objectifs prioritaires annuels qu'elle s'est fixée et le programme CLE de la commune.

Plan d'action annuel de la coordination :

N°	Actions concrètes à réaliser	Axe de coordination	En rapport avec l'analyse des besoins, quel aspect de l'amélioration de l'accueil a été principalement développé par l'action	Objectif prioritaire que l'action vise à réaliser ici reprendre numéro de l'objectif prioritaire (cf. ci-dessus).	Commentaires libres
1	Organiser les formations des accueillants scolaires	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Formation du personnel		Dans la convention signée entre la Commune et l'ONE, deux missions spécifiques sont confiées à la coordination ATL dont celle de suivre et organiser la formation des accueillants scolaires. Cette action s'effectuera désormais en étroite collaboration avec la coordinatrice extrascolaire en ce qui concerne les accueillants scolaires communaux ainsi que ceux dépendant de l'AISSJ asbl. La coordinatrice ATL effectuera encore l'inscription des accueillants scolaires des écoles libres "Centre Scolaire des Dames de Marie" et "Institut La Sagesse-Philomène"

2	Effectuer des entretiens d'évaluation avec les accueillants scolaires du réseau libre et du réseau communal afin de définir des plans de formations personnalisés	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Formation du personnel	1 et 3	Dans la convention signée entre la Commune et l'ONE, deux missions spécifiques sont confiées à la coordination ATL dont celle de suivre et organiser la formation des accueillants scolaires. Cette action s'effectuera en étroite collaboration avec la coordinatrice extrascolaire en ce qui concerne les entretiens des accueillants scolaires travaillant dans les écoles communales.
3	Organiser le remplacement des accueillants scolaires lorsqu'ils sont en formation	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Qualité des services		Cette action est le prolongement de l'action n°1 mentionnée dans la convention signée entre la Commune et l'ONE (suivre et organiser la formation des accueillants scolaires). Nous avons défini cette action comme permettant de développer la qualité des services car elle permet d'avoir un nombre stable de personnes accueillant les enfants malgré les absences pour formation.
4	Développer le nombre de projets d'accueil	Accompagnement du développement de la qualité	Qualité des services		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
5	Remettre en place le Réseau EDD	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
6	Organisation de réunions : CCA, Réseau EDD, accueillants scolaires, ...	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
7	Mettre à jour le site internet régional « Bruxelles Temps Libre »	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents		Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°1 et 5 du Programme CLE à savoir l'information concernant le secteur ATL et l'amélioration de l'accès aux activités.
8	Réaliser la brochure des activités d'été 2019	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents		Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°1 et 5 du Programme CLE à savoir l'information concernant le secteur ATL et l'amélioration de l'accès aux activités.
9	Mettre à jour et alimenter la page réservée à l'ATL sur le nouveau site internet communal.	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
10	Informier davantage les associations partenaires des ressources disponibles auprès de la Coordination ATL	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
11	Gérer la ludothèque de la Coordination ATL	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
12	Effectuer des « appels » afin d'obtenir du matériel	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
13	Effectuer le suivi du projet « Apprendre en jouant »	Accompagnement du développement de la qualité	Potentiel d'activité (catégorie)		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°4 du Programme CLE à savoir le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.

14	Effectuer le suivi administratif du partenariat entre le Département Enseignement et l'asbl Schola ULB au niveau du Tutorat primaire	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Coordination et partenariat entre opérateurs		1	Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.
15	Étudier la possibilité d'élargir le principe de partenariat avec l'asbl Schola ULB avec les associations de soutien scolaire de Saint-Josse	Accompagnement du développement de la qualité	Coordination et partenariat entre opérateurs		3	Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.
16	Organiser des rencontres entre partenaires sur différentes thématiques, notamment celle du soutien scolaire	Accompagnement du développement de la qualité	Coordination et partenariat entre opérateurs		1	Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.
17	Promotion de la mallette pédagogique du musée Charlier auprès des partenaires du Programme CLE	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Coordination et partenariat entre opérateurs		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
18	Mettre à jour le référentiel d'activités	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
19	Suivi administratif et logistique du dispositif A L'École	Mise en œuvre de la coordination	Taux d'encadrement		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°4 du Programme CLE à savoir le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.
20	Participation aux interventions des coordinateurs ATL bruxellois	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
21	Participation à toute journée jugée utile pour la coordination ATL	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
22	Participation au salon EDUC	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		3	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
23	Analyser la possibilité d'utiliser des outils informatiques pour la gestion de l'extrascolaire (des garderies scolaires).	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Matériel		1	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°5 du Programme CLE à savoir l'amélioration de l'accès aux activités.
24	Promotion de la CCA	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		3	Cette action permettra le renouvellement de la CCA imposée par le décret suite aux élections communales.
25	Organisation d'élections concernant les représentants de la CCA	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		3	Cette action permettra le renouvellement de la CCA imposée par le décret suite aux élections communales.
26						
27						
...						